Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ ET DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

Décision du 13 août 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade de géomètre principal de l'Institut national de l'information géographique et forestière

NOR : *TECD2622162S*

Le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 67-91 du 20 janvier 1967 modifié relatif au statut particulier des géomètres de l'Institut national de l'information géographique et forestière ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie V de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'institut national de l'information géographique et forestière ;

Vu le décret n° 2016-581 du 11 mai 2016 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2017 fixant les modalités d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de géomètre principal de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

Décide :

Article 1er

Est autorisée au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade de géomètre principal à l'Institut national de l'information géographique et forestière.

Article 2

Le nombre de places offertes est fixé à 3.

Le retrait des dossiers d'inscription est ouvert à compter du 14 septembre 2026. Les dossiers sont téléchargeables sur le site de l'IGN : https://www.ign.fr/institut/nous-rejoindre

Des dossiers peuvent être demandés sous format papier à l'adresse figurant ci-dessous.

La date limite de dépôt des dossiers RAEP est fixée au 14 octobre 2026. Le dossier complété et signé sera à renvoyer à l'adresse suivante :

Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), direction des ressources humaines : service recrutement emploi formation, 73, avenue de Paris, 94165 Saint-Mandé Cedex.

Les candidats demandant un aménagement des épreuves doivent, en vertu de l'article 2 du décret du 4 mai 2020 susvisé, fournir un certificat médical établi par un médecin agréé moins de 6 mois avant la date des épreuves. Ce certificat peut être transmis au service recrutement emploi formation jusqu'au 23 octobre 2026 inclus, le cachet de la poste faisant foi.

Article 3

Les dates et le lieu de l'épreuve orale unique d'admission sont fixés comme suit :

– date des épreuves : les 12 et 13 novembre 2026.

Les épreuves se dérouleront dans les locaux de l'Institut national de l'information géographique et forestière, 73, avenue de Paris, 94165 Saint-Mandé.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 août 2026.

Pour le directeur général :
La directrice des ressources humaines,
N. QUELQUEJEU